

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Orléans, le 10 décembre 2021

Le Département choisit la société Seasonova pour exploiter les campings de l'étang des Bois et de l'étang de la Vallée

Lors de la session des 9 et 10 décembre 2021, le Département du Loiret, propriétaire des campings de l'étang des Bois et de l'étang de la Vallée, a approuvé la signature des baux permettant à la société Seasonova de les exploiter à partir de la saison 2022 pour une durée de 28 années. Le développement de ces deux sites s'inscrit dans l'ambitieux projet touristique du Département autour de ses voies d'eau : *Le Loiret au fil de l'eau*.

Retenue à la suite de deux appels à projets lancés par le Département en 2020 et 2021, la société Seasonova prévoit d'importants aménagements pour développer dans les saisons à venir l'offre locative et les services de ces deux sites.

Les projets présentés affichent l'ambition de mettre en valeur leur situation naturelle, tout en développant des activités et un parc locatif de qualité autour de la thématique nature et *slow life*, destinés à une clientèle familiale et cyclo-touristique, de provenance régionale, francilienne et nord-européenne. Ils visent également l'obtention de labels et critères distinctifs : Qualité Tourisme, classement 3 étoiles, Tourisme et Handicap, Accueil Vélo, Ecolabel européen, etc.

La plupart des aménagements seront mis en œuvre pour la saison 2022 : hébergements atypiques avec différentes gammes de confort (éco-lodge, chalets en toile et bois, bivouacs meublés, mobil-homes...), bar à manger, espaces parent-enfant, coin détente, espaces aquatiques ou spa, deck yoga, requalification des sanitaires, traitement paysager, etc.

Cela représente pour l'étang des Bois un investissement de l'ordre d'1,7 M€ d'ici 2025, dont près de 800 000 € d'hébergements, et pour l'étang de la Vallée, 1,2 M€ d'ici 2028.

Le Département, propriétaire du canal d'Orléans

Le Département est devenu le 22 novembre 2021 pleinement propriétaire du canal d'Orléans et poursuit son projet de restauration et de valorisation touristique autour de la marque *le Loiret au fil de l'eau*. Elle englobe notamment les bases de loisir de l'étang de la vallée et de l'étang des bois, dont la collectivité assure l'ouverture et la surveillance de la baignade chaque été.

En 2021, le Département a réalisé à l'étang de la Vallée une réhabilitation de la plage et de ses abords, pour un montant total de 750 000 € (assainissement, reconstruction du bloc sanitaire, amélioration de la circulation sur le parking, jeux de plein air).

À l'étang des Bois, ce sont des travaux de peinture, l'éclairage du passage piéton sous-terrain et la destruction de deux sanitaires qui ont été achevés en 2021, pour un coût de 100 000 €.

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr